



ASSOCIATION SPORTIVE Collège Gaël Taburet 2025-26



L'Association Sportive du collège propose des Activités Physiques et Sportives pour les élèves volontaires :

- un cadre convivial, sur le temps du midi ou le mercredi après-midi
- accessible à tout le monde : élève débutant ou confirmé, pour faire de la compétition ou en simple loisir, pour être ensemble !
- pour découvrir et s'impliquer dans la vie associative, prendre des responsabilités (Jeune Arbitre, Jeune Coach, Jeune Reporter, ...)

Une seule adhésion pour accéder à toutes les activités

- le midi – 12h55 à 13h50 (passage prioritaire au self pour les licenciés, accessible aux élèves externes)
- le mercredi après-midi (parfois sur la journée) pour des compétitions, des rencontres inter-établissements ou des sorties
- encadrées par les professeurs d'EPS

Le tarif 2025-26 est de 25€,
chaque élève recevra aussi un T-shirt aux couleurs de l'AS

Activités proposées pour l'année 2025-26

cross
basket-ball
multisports
danse
futsal
rugby
badminton
renforcement

sous réserve de modification – planning définitif à la rentrée

En s'inscrivant à l'AS, l'élève s'engage notamment à :

- être présent de manière assidue et régulière dans les activités où il/elle est inscrit-e
- avoir sa tenue de sport et des chaussures propres à chaque fois
- à adopter une attitude respectueuse, envers les autres élèves et les encadrants, que ce soit au collège ou pendant les rencontres avec d'autres établissements
- se renseigner régulièrement sur le tableau d'information dans la cour ou sur le site du collège (<https://college-guipry-messac.ac-rennes.fr/> - rubrique Vie de l'élève - AS)

En s'inscrivant à l'AS, l'élève peut :

- accéder à toutes les activités, dans la limite des places disponibles (midi ou mercredi)
- passer en priorité au self à 12h30, pour manger avec le début de l'activité
- accéder au transport (pris en charge par l'AS) pour les déplacements

Le règlement de l'AS, complémentaire du Règlement Intérieur du collège est à retrouver sur le site internet.

L'inscription à l'AS entraîne un engagement durant toute l'année scolaire. Seul un motif justifié peut entraîner une démission de l'AS, mais la cotisation ne sera pas remboursée.

En cas de manquement grave ou répété dudit règlement, le Comité Directeur de l'AS se réserve le droit de décider l'exclusion temporaire ou définitive d'un adhérent.

Pour la rentrée de septembre 2025 :

→ Découverte de l'AS pour les 6èmes

- Pendant quelques jours, l'accès est réservé à tous les élèves de 6ème, pour venir essayer gratuitement les activités (+passage prioritaire)

→ Permanences d'inscription en septembre

- Les élèves pourront se présenter au bureau EPS, lors des récréations et sur le temps du midi, pour apporter le paiement (chèque ou espèce) et recupérer le T-shirt de l'AS (si dossier OK)

→ Fonctionnement **normal** pour tous les élèves à la mi-septembre

NOUS VOUS INVITONS VIVEMENT À VENIR TESTER LES ACTIVITÉS DE VOTRE CHOIX, VENEZ NOMBREUSES et NOMBREUX !

Partie Inscription à rapporter complète, lors des permanences en septembre

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GAEL TABURET – 2025/2026

RENSEIGNEMENTS Elève

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Classe :

Adresse postale :

CP : Ville :

Responsable à prévenir en cas d'urgence :

NOM : N° de téléphone :

NOM : N° de téléphone :

NOM : N° de téléphone :

Problèmes de santé particuliers :

JE SOUSSIGNE-E responsable légal-e

de l'élève en classe de

JE DEMANDE l'inscription de mon enfant à l'AS du collège pour l'année scolaire 2024-25, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'AS et l'accepte (partie du document à conserver).

L'adhésion de votre enfant à l'Association Sportive du collège Gaël Taburet, affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire, **vaut pour accord dans les mentions ci-dessous** (cf. site du collège)

Droit à l'image : dans le cadre des activités (AS/UNSS), nous pouvons être amenés à capturer des images/vidéos de l'élève, à l'usage de publication (site internet du collège, de l'UNSS, vidéos et affiches de communication, presse quotidienne, journal du collège)

RGPD : collecte, enregistrement et stockage des données personnelles concernant votre enfant pour la durée de la licence UNSS. En tant que responsable du mineur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations (s'adresser à daf@unss.org)

Assurances : garanties apportées par le contrat MAIF/UNSS souscrit par l'AS du collège à consulter

→ **J'AUTORISE** le professeur responsable à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures nécessaires pour la sauvegarde de mon enfant, ainsi que toutes les dispositions que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité.

→ **JE CHOISIS** le mode de paiement suivant pour régler la cotisation de 25€

☐ Chèque à l'ordre de l'Association Sportive – Collège Taburet (indiquer au dos les nom-prénom-classe de l'élève si différent du titulaire du chèque)

☐ Espèces (dans une enveloppe fermée, avec nom-prénom - classe de l'élève)

A

LE

Signature du responsable

Signature de l'élève